

Ce menu pourra être modifié en cas de défaillance d'un fournisseur, ou si des impératifs de service l'imposent. Convoité vous certifie un menu Egalim : La ligne N°1 des hors d'œuvre, plat et accompagnement, fromage ou lattage et dessert, répond à la Loi Egalim (produits de qualité et durables, BIO) et doit être conservée. Choisir d'autres composantes ne vous permet pas de bénéficier du menu Egalim.